

AJPA
Attestation mensuelle pour les demandeurs d'emploi indemnisés

Nom : Prénom :

Numéro de Sécurité sociale :

Pour le mois de , j'atteste m'être occupé(e) d'un ou de plusieurs proches en situation de perte d'autonomie ou de handicap pendant jours.

***Nous vous rappelons que l'Ajpa n'est pas cumulable avec vos indemnités chômage.
N'oubliez pas de signaler à Pôle emploi, le nombre de jours déclaré ci-dessus ainsi que les dates correspondantes.
Votre déclaration permettra à Pôle emploi de calculer le montant de vos indemnités chômage pour ce mois et évitera un risque de trop perçu qui vous sera réclamé.***

Rappel de l'identité de la personne aidée :

Nom :

Prénom :

La situation de cette personne a-t-elle changé depuis votre dernière déclaration ? Oui Non

La personne aidée a-t-elle perçu :

- la prestation de compensation ? Oui Non
- l'allocation personnalisée d'autonomie ? Oui Non

Cette allocation sert-elle à vous rémunérer ? Oui Non

Continuez-vous à vous occuper de votre proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie ? Oui Non

Si vous avez cessé de vous en occuper de façon définitive, précisez la date de fin / / et le motif :

- Suspension du congé proche aidant à votre initiative
- Décès de la personne aidée
- Placement de la personne aidée en établissement
- Cas de recours à un service d'aide à domicile pour assister la personne aidée
- Autre, précisez :

Fait à Le Signature :